



Formulaire de prise de licence et de timbre

Nouveau licencié – Changement de club – Autres modifications

Exemplaire à retourner à la FFTDA par le club

La date d'enregistrement du règlement de la commande en fédération fait foi de date de prise de licence

25 rue St Antoine 69003 Lyon – Tel 04 37 56 14 19 – Fax 04 37 56 14 15 – licences@fftda.fr
document téléchargeable sur www.fftda.fr

NOM DU CLUB **BOURGES TAEKWONDO DOJANG**

SAISON **2018 / 2019**

N° CLUB **180792**

COCHEZ LA CASE SI VOUS AVEZ OUBLIE VOTRE NUMERO DE LICENCE

N° LICENCE

NOM

PRENOM

Entourer la mention utile

SEXE

F

M

La date de naissance est indispensable

NE (E) LE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

TELEPHONE

EMAIL

DATE ET SIGNATURE INDISPENSABLES

(POUR LES MINEURS, IL FAUT LA SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL)

Licence Par effet de l'article 7 des Statuts de la FFTDA, la licence marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux statuts et règlements de la FFTDA, s'agissant notamment des règles relatives à la protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage. Elle est annuelle et délivrée pour la durée de la saison sportive. Conformément aux art. 8 et 9 du règlement Int. de la FFTDA, les clubs affiliés doivent proposer à tous leurs membres un passeport sportif. Le passeport sportif, validé par la licence, est une condition nécessaire pour participer aux activités et au fonctionnement de la FFTDA (élections, compétitions, stages, examen d'enseignement, contrôle anti-dopage, passages de grade). Il constitue la preuve de la participation à ces activités et contient toutes les informations administratives et sportives sur les licenciés.

Certificat médical En application de l'article L.231-2 du Code du Sport, en cas de demande d'une première licence, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo et des disciplines associées.

Loi du 6 juillet 1978 « Informatique et Libertés » Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la FFTDA et peuvent être communiquées à des tiers. Si le soussigné désire s'opposer à cette communication, il doit le signaler à la Fédération par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Assurance L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des garanties 1°) en Responsabilité Civile souscrites par la FFTDA auprès de *Covearisk 2°)* en Individuelle Accident (pour les dommages corporels) souscrites par la FFTDA auprès de la *Mutuelle des Sportifs*. Chaque soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information disponible sur le site internet de la Fédération. Chaque soussigné est informé de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut l'exposer la pratique du Taekwondo et des Disciplines Associées. Les garanties de base en individuelle Accident sont téléchargeables sur le site Internet de la Fédération à la rubrique « Fédération – Club – Services aux clubs – Licences et Assurance ». La feuille de déclaration d'Accident est également téléchargeable à cette même rubrique.

L'assurance Individuelle Accident n'étant pas obligatoire, le soussigné peut y renoncer expressément en stipulant dans le cadre réservé à la signature du document (ci-dessous) « Refus de l'assurance ». Il pourra alors déduire la somme de 0,49 € au montant de la licence qui sera alors porté à 31,51 €. Chaque soussigné est alors informé des risques d'accidents corporels encourus par la pratique du Taekwondo et des disciplines associées.

OFFRE SPECIALE PRISE DE LICENCE AU TAEKWONDO HWARANGDO

Magazine Officiel de la FFTDA

Oui, je m'abonne à Taekwondo Hwarangdo pour une durée de 1 an soit 4 numéros pour 13€ et un POSTER OFFERT DANS CHAQUE NUMERO

Nom _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ Mobile : _____ Email : _____

Je joins mon règlement de 13€ par chèque à l'ordre de la Fédération Française de Taekwondo.
Retournez ce bon à la FFTDA – 25 rue Saint Antoine – 69003 Lyon